



HAL
open science

Tant va la jarre à la fin qu'elle se brise. Usages et usure d'un bien de prestige à Bornéo

Nicolas Césard

► **To cite this version:**

Nicolas Césard. Tant va la jarre à la fin qu'elle se brise. Usages et usure d'un bien de prestige à Bornéo. Fabienne Wateau; Catherine Perlès; Philippe Soulier. Profils d'objets. Approches d'anthropologues et d'archéologues, 7, pp.155-164, 2011, Colloques de la Maison Archéologie & Ethnologie, René-Ginouvès, 978-2-7018-0296-1. hal-02546415

HAL Id: hal-02546415

<https://hal.science/hal-02546415>

Submitted on 24 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

TANT VA LA JARRE À LA FIN QU'ELLE SE BRISE USAGES ET USURE D'UN BIEN DE PRESTIGE À BORNÉO

Nicolas CÉSARD*

Résumé

D'origine chinoise pour les plus anciennes, copies de jarres originales pour les plus récentes, les jarres de grès sont présentes depuis au moins le IX^e siècle à Bornéo. D'abord échangées dans l'intérieur contre des produits forestiers par les commerçants, elles sont devenues avec le temps des objets de prestige pour les populations locales. Anciens nomades, les Punan de la rivière Tubu distinguent deux façons de transmettre les jarres, chacune renvoyant à une origine et à un rôle différent. L'article s'intéresse d'abord à la manière dont les Punan évaluent et catégorisent les jarres, avant de présenter comment ces dernières sont arrivées auprès des familles et leur utilisation comme prestations dans les mariages. Partant de la jarre autrefois commercialisée comme bien de valeur échangeable, il s'agira de donner un aperçu sur la manière dont les jarres circulent, s'usent et disparaissent à Bornéo, mais aussi, et au-delà de l'objet, de leurs effets sur les hommes et leurs relations sociales.

Mots-clés : Jarre, prestige, Bornéo, nomade, commerce, prix de la fiancée, mariage.

Abstract

Stoneware jars have been present in Borneo since at least the 9th century, the oldest examples being of Chinese origin, and the more recent examples being copies of the originals. Initially used within the country in exchange for forestry products by traders, they gradually become prestigious objects for the local populations. Former nomads, the Punan of the Tubu River had two different methods for the transmission of jars, each based on a different history and on a different role. The article first considers the manner in which the Punan evaluate and categorise the jars, before going on to show how the jars came to be held by families, and used in wedding negotiations. Starting from the point of view of the jars that were commercialised in the past as exchangeable goods, we will then show how the jars were circulated, used and eventually disappeared from Borneo. Beyond the objects themselves, we will explore their effects on the population and its social relations.

Keywords: Jar, prestige, Borneo, nomad, trade, bride price, marriage.

Si les céramiques de Bornéo sont d'origine chinoise, parfois thaïlandaise ou vietnamienne pour les plus anciennes¹, la plupart des jarres connues des familles Punan de la rivière Tubu au nord-est de la partie indonésienne de Bornéo sont plus probablement des reproductions de modèles du XVI^e et XVII^e siècles, fabriquées dans la province de Kalimantan-Ouest (Singkawang), en Malaisie (Sarawak et Sabah) et à Java-Est pour les plus récentes². Les jarres originales, comme leurs copies, servaient initialement au stockage et à la conservation des liquides et des denrées périssables sur place et lors des

* EHESS-IRIS (Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux), Paris [ncesard@ehess.fr].

1. ADHYATMAN et ABU RIDHO 1984; HARRISSON 1986.

2. CHAMBERT-LOIR et DUPOIZAT 2003.

transports maritimes³. Les jarres à Bornéo sont donc anciennes, peut-être plus anciennes encore que les anciens nomades Punan le laissent supposer. Sur la rivière Tubu, les premières jarres sont apparues avant la venue des premiers commerçants, et comme d'autres objets nouvellement introduits, ces dernières étaient, soit échangées entre groupes voisins contre des produits forestiers (gommés végétales notamment) ou des objets fabriqués par les nomades (nattes, sarbacanes), soit offertes à l'occasion d'alliances politiques par les groupes agriculteurs (Dayaks Abai et Kenyah en particulier) aux Punan, lesquels leurs garantissaient une protection contre les intrusions extérieures, mais aussi un apport régulier de produits forestiers.

Ces premières jarres acquises sont restées pour les Punan de la rivière Tubu les jarres les plus précieuses. N'en ayant pas un usage immédiat, les familles les ont d'abord gardées, avant de les donner progressivement lors d'occasions importantes. Si ces jarres ont toutes, ou presque, disparues, les Punan les associent encore aux jarres dites « anciennes ». Ces échanges entre objets manufacturés et produits forestiers laissent entrevoir la spécialisation des nomades dans l'exploitation des ressources forestières, mais aussi l'interdépendance économique des différents groupes de l'intérieur de l'île. À l'arrivée des commerçants en amont, la majorité des familles nomades de la région étaient engagées, de manière plus ou moins régulière, dans la collecte des produits forestiers pour leurs voisins agriculteurs. Si, par la suite, la fréquence des voyages entre l'amont et l'aval accroît le nombre de jarres et d'objets en circulation, il faut attendre le commerce direct avec les commerçants pour que les Punan capitalisent les bénéfices de leur collecte par de nombreux biens. Les jarres ainsi accumulées, anciennes ou neuves, constituent progressivement des biens économiques et juridiques essentiels aux nomades, et finissent avec le temps par former une part importante des biens échangés lors des unions matrimoniales. À partir des années 1950, la majorité des familles Punan associent le commerce des produits forestiers aux jarres et les jarres aux prestations matrimoniales. Encore aujourd'hui, les jarres dédommagent les personnes en cas d'adultère ou de meurtre et marquent les alliances. Certaines sont utilisées comme ossuaires, d'autres pour boire la bière de riz. Ces objets de prestige circulent donc et, contrairement aux premières jarres acquises, s'abîment et s'usent à chaque nouvelle transaction.

LA PETITE JARRE *PUOK*

L'objet présenté et discuté ici est une jarre ronde, de grès probablement. Le col est tassé, l'ouverture assez large pour le corps et la panse arrondie jusqu'au pied. Placées sous le col, les fines anses attirent le regard. Au nombre de quatre, elles représentent chacune une tête d'homme – ou d'animal; elles sont percées de part en part, dans leur largeur. De près, la jarre n'est pas en bon état. L'ouverture est ébréchée. La couverture de couleur marron a perdu de son éclat et vire par endroits au noir crasseux; les marques de fabrication se confondent avec celles des chocs reçus (fig. 1).

Les Punan de la rivière Tubu la nomment *puok icit*, littéralement la petite jarre *puok*. Ils diront que c'est un modèle unique, par sa taille d'abord, mais aussi par son histoire. La jarre est abîmée, car elle a été acquise par son premier propriétaire il y a de nombreuses années. Cette petite jarre s'inscrit dans une série, celles des jarres *puok*, facilement reconnaissables à leur corps rebondi et à leurs « oreilles » (les anses) caractéristiques. Les Punan

3. CHAMBERT-LOIR et DUPOIZAT 2003.

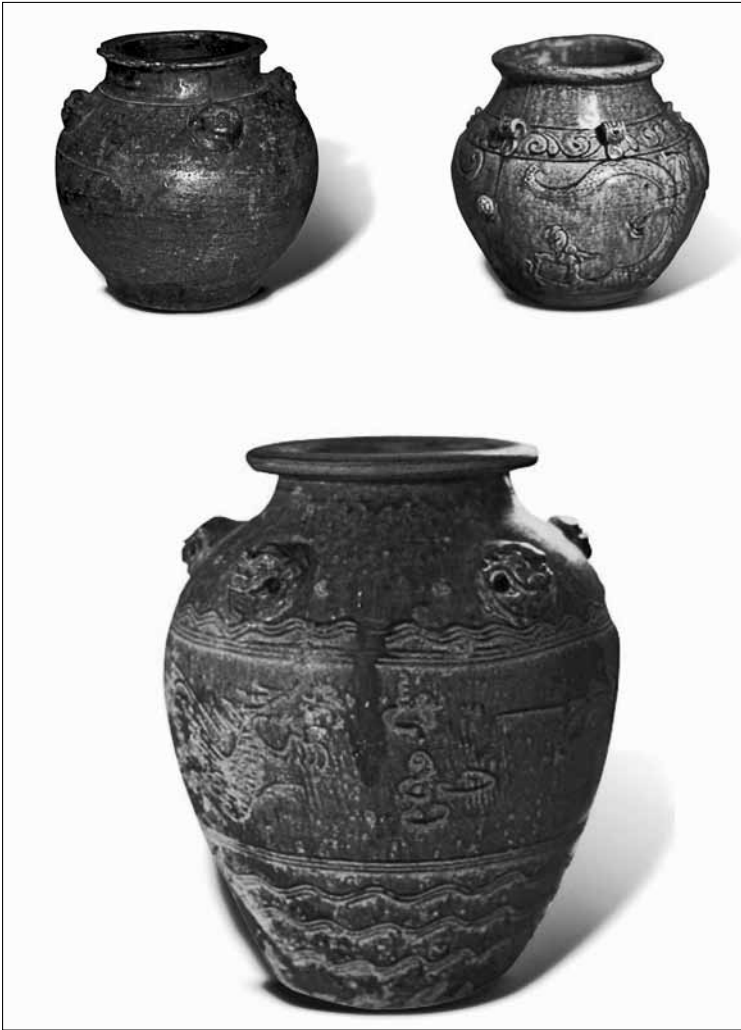


Fig. 1 - La jarre *puok icit* (gauche) ; une jarre *bucih* (droite).
Une jarre *puok* de taille moyenne (bas) (cl. N. Césard).

lui reconnaissent des modèles plus grands, d'au moins deux tailles. Très peu de petites jarres étant répertoriées, la petite jarre *puok* fait figure d'exception. Celle-ci est aussi unique du fait de sa rareté. Si probablement d'autres modèles existent ailleurs, elle est le seul exemplaire connu des Punan de la rivière Tubu. Ces derniers ne lui connaîtraient pas de modèles plus grands, et autrefois plus communs, qu'elle serait identifiée comme une jarre *kelu'*, c'est-à-dire une jarre « ancienne », « fils » ou « fille » de modèles supérieurs ; les Punan catégorisant en effet toutes les jarres selon leur origine réelle ou supposée, et les jarres les plus fréquemment rencontrées, par divers caractères morphologiques.

Si l'origine de cette jarre intrigue, on peut aussi se demander comment un objet considéré comme unique a pu être collecté pour être éventuellement exposé à quelques milliers

de kilomètres de là⁴. Il faut d'abord voir dans la petite jarre *puok*, un objet de valeur, acquis et transmis dans l'échange. Obtenue d'une famille Lundayeh en contrepartie de quelques morceaux de bois d'aigle (*Aquilaria sp.*), résine prisée dans le commerce des produits forestiers, la jarre fut ramenée par une famille d'agriculteurs Sa'ban sur la rivière Tubu au début des années 1950 avant d'être donnée dans les années 1980, en compensation d'une union avec un homme d'origine Punan. L'ethnologue entre alors en scène. De passage dans la maison du couple dans les années 2000, et intrigué par l'objet, je me vis proposer par son propriétaire un échange de valeur équivalent, la petite jarre *puok* contre une chaîne en or et son pendentif, et la promesse de ne pas en parler à ses beaux-parents.

Ainsi, si les jarres ne s'usent que parce qu'elles circulent et qu'elles sont données parce que les Punan leur reconnaissent une valeur, il s'agira de présenter dans cet article en quoi, pour les anciens nomades, les anciens biens de prestige, et les jarres notamment, sont encore des objets essentiels aux échanges ; mais aussi, de comprendre pourquoi, malgré leur petit nombre actuel, les Punan continuent à les vendre ou à les échanger pour d'autres biens.

LES PUNAN ET LEURS JARRES

La majorité des jarres encore présentes en amont et en aval de la rivière Tubu possèdent des noms attribués localement par les Punan. Certaines de ces jarres pourtant se retrouvent sous des appellations différentes dans des villages d'autres groupes ethniques, sur les rivières voisines, mais aussi chez les agriculteurs Abai et Merap, autrefois installés sur les rives de la Tubu. Une partie des termes de référence supérieurs par lesquels les Punan désignent les jarres, de même que leur place actuelle dans la société, est empruntée à ces groupes d'agriculteurs sédentaires, mais aussi aux commerçants de l'aval qui leurs échangeaient ou leurs vendaient ces objets de prestige. Pour désigner une jarre, quelle que soit sa taille, les Punan utilisent le terme générique, *belanai*, mais distinguent la plus petite des jarres par le terme de *bucih* (un seul modèle connu en plusieurs exemplaires, voir la fig. 1), et les plus grandes et les plus nombreuses par celui de *busi*⁵. De façon générale, les nomades Punan, comme les groupes agriculteurs, identifient des modèles féminins et masculins⁶, mais aussi pour les plus anciennes des modèles légèrement plus petits qui sont conçus comme les enfants des plus grands.

Les familles Punan de la Tubu distinguent deux grandes catégories de jarres : les jarres dites « anciennes » et les jarres de valeur « commerciale ». Moins fréquentes, les jarres d'esprit, forment un groupe à part. Toutes les jarres répertoriées non pas la même origine et la même diffusion. Chaque catégorie comporte différents modèles, uniques ou en plusieurs exemplaires. Ces jarres se distinguent principalement pour les Punan par différentes traçabilités, qui sont autant de manières d'assimiler les choses aux personnes qui les possèdent ou qui les ont possédées. Les familles différencient notamment les jarres d'acquisition anciennes de celles nouvelles, ou supposées très anciennes.

4. La jarre fut exposée et présentée à l'occasion du colloque.

5. Deux termes probablement empruntés aux populations voisines.

6. Certains éléments décoratifs stylisés, comme les fleurs ou les oiseaux, sont tenus pour féminins, tandis que les motifs et les reliefs de dragon, de serpent ou de crocodile, au statut interchangeable, sont perçus comme masculins.

Les jarres « anciennes » (busi kelu')

Les jarres dites « anciennes » (*kelu'*) comptent des spécimens variés et souvent uniques. Elles sont identifiées aux premières jarres. Si leurs derniers propriétaires sont connus, il est difficile, voire même souvent impossible, de leur donner une origine précise au-delà de la 4^e ou 5^e génération. Les jarres « anciennes » sont considérées par les chefs de famille comme des pièces héritées, des biens associés à un nom ou à une réputation. Elles reviennent aux hommes, aux familles de chefs, qui se les transmettent en ligne paternelle. Seules quelques familles Punan, celles qui possèdent un « nom », les détiennent et les transmettent. Si les familles reconnaissent aisément que ces jarres ont pu être troquées ou achetées il y a très longtemps, elles évitent aujourd'hui, autant se peut, de les vendre une fois acquises. Par le passé, une jarre *kelu'* s'échangeait entre chefs de groupe contre un homme, c'est-à-dire un prisonnier de guerre devenu esclave. Une autre manière de les obtenir pour les nomades était de faire alliance avec un autre groupe ethnique. Voisins des Punan, les dignitaires Abai, en particulier, réglaient leurs alliances politiques avec une jarre de grande qualité. Les jarres obtenues demeurent généralement dans la maison de leur propriétaire. Elles sont décrites comme des objets qui circulent peu ou pas. Les plus anciennes sont marquées : certaines possèdent un clou de fer, voire plusieurs, parfois un clou « d'or » (laiton) autour de leur base ; d'autres, un signe distinctif qui se veut représentatif de leur longue histoire (une tâche, des anses manquantes, etc.). Lorsque d'autres exemplaires d'un même type sont connus, les familles Punan les déclinent sous le modèle familial avec une jarre-père (ou chef), une jarre-mère, et parfois des jarres-enfants. Comme pour les hommes, les Punan les identifient de loin, les reconnaissant à leur silhouette notamment (à la façon dont elles sont « assises »).

Certaines jarres désignées comme anciennes peuvent être dangereuses. Une jarre de qualité dont on ne connaît, ni l'histoire, ni le dernier propriétaire, est suspecte : elle peut avoir été trouvée en forêt et, de fait, toujours appartenir à son propriétaire défunt, à qui elle servait probablement d'ossuaire lors des secondes funérailles. Son fantôme (*roh*) peut s'y manifester et parfois nuire au nouvel acquéreur. C'est aussi le cas des jarres qui ont appartenu à des esprits malfaisants (*otu*). Leur origine renvoie pour les familles Punan à l'époque des épidémies (*layu*), événements souvent tragiques, aussi craints que les expéditions de chasse aux têtes. Il arrivait ainsi, la nuit, que les familles entendent des voix d'adultes et d'enfants remonter la rivière. Les esprits *layu* cherchaient de nouvelles victimes et les familles écoutaient en silence passer les embarcations. Ainsi, lorsqu'ils ne volaient pas des jarres sur leur passage, les esprits en apportaient dans leurs expéditions qu'ils remplissaient de graisse humaine. Une histoire raconte que plusieurs jarres encore en circulation ont été remontées des eaux suite au chavirage d'un des bateaux dans les rapides de la Tubu. Dès lors, quelle soit ou non maléfique, une jarre hantée ou habitée de pouvoirs surnaturels sera surveillée et les enfants tenus à l'écart.

Les jarres de valeur commerciale, celles « qui possèdent un prix »

Outre des jarres relativement anciennes ou désignées comme telles, les Punan détiennent des jarres ordinaires, plus ou moins récentes, principalement acquises à travers le commerce des produits forestiers et/ou en prestations ou en contre-prestations à l'occasion d'un mariage. Ces jarres sont de loin les plus communes. Elles ne sont pas considérées comme des jarres exceptionnelles, même si toutefois leur rareté relative peut leur conférer un prix. Elles font partie des biens qui circulent, qui ne restent pas dans les mai-

sons. Et effectivement, le visiteur, invité à rentrer dans une maison Punan d'une année sur l'autre, aura peu de chance de retrouver, à l'exception des jarres *kelu'*, un objet aperçu précédemment. Plus important, ces jarres, comme d'autres biens qui circulent entre familles, sont décrites comme ayant des effets sur les situations dans lesquelles elles sont engagées, que se soit dans l'échange commercial⁷, mais également dans la construction des alliances matrimoniales. Les différents modèles de jarres commercialisées reflètent à la fois leur valeur d'échange passée, celle fixée sur différentes périodes par les commerçants et qui servait d'unité de compte dans le négoce des produits forestiers, et leur valeur monétaire présente, celle suscitée par la demande en objets anciens, les nécessités pécuniaires croissantes des familles, et surtout la place économique et sociale de ces biens dans les prestations matrimoniales⁸. Au quotidien, la valeur d'une jarre est évaluée par rapport à une autre, mais aussi par rapport à d'autres objets, anciens comme récents, de facture différente. En tant que marchandises, elles restent échangeables contre d'autres biens⁹.

Les frontières entre jarres «anciennes» et jarres «commerciales» sont poreuses. Si chaque type de jarre pouvait, en principe, trouver son équivalent dans l'autre catégorie, les échanges de jarres étaient rares ou limités aux familles les plus riches. Dans les années 1930, par exemple, une personne qui désirait une jarre *kelu'* devait donner à son propriétaire deux jarres de type *seluan*, une jarre qui s'échangeait auprès des commerçants contre une corne très rare de rhinocéros. De même, parmi les jarres autrefois obtenues dans le commerce, certaines peuvent être considérées, de part leur acquisition lointaine, comme relativement anciennes. Ces dernières possèdent aujourd'hui la valeur la plus élevée, à la vente, mais aussi dans les mariages, leur valeur d'échange s'indexant depuis peu sur leur valeur monétaire. En effet, certaines jarres sont depuis une trentaine d'années considérées comme des «antiquités». Ce sont des jarres que les familles savent recherchées des commerçants pour leur rareté. À l'inverse, lorsqu'elles ne sont pas échangées ou vendues, les jarres plus anciennes tendent à devenir les jarres *kelu'* des familles qui n'en possèdent plus, ces dernières les transmettant alors à leurs fils par lignée paternelle.

LES JARRES ET LEURS VALEURS

Les jarres ordinaires, comme celles extraordinaires, possèdent une valeur d'échange, un prix, mais aussi pour certaines, une rareté. Certes plus difficiles à accumuler que par le passé, même à travers les prestations du mariage, les jarres constituent toujours pour les familles un capital économique. La fin du commerce des produits forestiers sur l'amont de la Tubu et la pénurie récente de biens de prestige confèrent toutefois aux dernières jarres de valeur une place particulière. Si les plus belles sont conservées précieusement, les vols ne sont cependant plus rares. La demande en objets anciens étant importante chez les

7. Voir à ce sujet, CÉSARD 2007 et 2009.

8. *Ibid.*

9. Les valeurs des objets sont données par l'échange avec les commerçants, comme plus tard auprès des familles. La valeur matérielle d'une quantité de produits forestiers, ou encore aujourd'hui la valeur d'un bien de prestige à donner ou à échanger, est convertie en jarre de type *abai*, modèle de jarre très commercé par le passé et à la valeur d'échange à peu près stable. En 2002, une jarre *rubi abai* pouvait s'échanger, au choix, contre un petit gong, une sarbacane de bonne qualité, un chien de chasse, un fusil ou un poste radiocassette. Deux jarres *rubi abai* s'échangeaient contre une jarre *kelapang*.

particuliers, fonctionnaires locaux ou collectionneurs étrangers¹⁰, les marchands et leurs intermédiaires, n'hésitent pas à piller les sépultures oubliées de l'amont, ou même parfois à chercher directement les jarres dans les maisons. À l'étranger qui le leur demande, les familles nient posséder des objets anciens. La plupart cachent leurs jarres des regards indiscrets, recouvertes et attachées dans les chambres ou, comme en amont de la Tubu, dissimulées dans la végétation des jardins, en forêt ou dans des grottes. De même, alors qu'elles étaient connues pour leur solidité et leur grande résistance au temps, les jarres les plus prisées finissent par s'abîmer, voire disparaître, brisées par la chute d'un arbre ou renversées par la curiosité d'un animal en forêt, voire simplement vendues à l'extérieur. Les dernières jarres en circulation sont peu à peu remplacées dans les transactions des mariages par des équivalents modernes, achetés en ville, souvent fragiles et couteux, comme des tronçonneuses, des moteurs de bateaux ou des bijoux en or.

La grande variété des jarres sur la rivière Tubu a donné lieu à un système de classification qui peut paraître complexe tant les jarres passent d'un groupe de valeur à l'autre selon les critères auxquels les familles se réfèrent. Les individus les plus experts, tels les commerçants et les chefs de groupe, distinguent une cinquantaine de jarres, pour moitié regroupées en six grandes familles correspondant à des critères variés : taille, forme, décor, couleurs et couverte, nombre d'anses, etc. Leur nombre et les modèles dépendaient de la fréquence des voyages en amont des commerçants et de leur approvisionnement en aval. Qu'elles soient regroupées ou non en familles, les jarres sont associées à des valeurs d'échange fluctuantes, selon que l'on s'intéresse à leur période d'acquisition, ou encore à leur valeur actuelle. Par commodité, la plupart des jarres acquises par le commerce ou par achat sont ainsi regroupées dans des catégories de valeur relatives : les jarres dites « les plus chères », les jarres dites « chères », les jarres « moyennement chères », etc. Ces catégories sont réactualisées en fonction des demandes et de la disponibilité des modèles. La valeur des jarres étant ainsi négociée à chaque nouvelle transaction entre familles ou auprès des commerçants¹¹, les modèles qui les composent varient sensiblement selon les époques et les propriétaires interrogés.

Au quotidien, les familles identifient d'abord les jarres pour les échanger, plus récemment pour connaître leur prix et éventuellement les vendre. Historiquement, les classifications des jarres reflètent leur valeur par rapport à d'autres dans l'échange marchand, d'une part, et dans l'échange matrimonial, dans la relation d'échange matériel de l'alliance entre familles, d'autre part. Dans les années 1950, par exemple, la valeur d'échange d'une jarre de type *kelapang* était deux fois plus élevée qu'une jarre de type *wei*, laquelle s'échangeait auprès des commerçants contre une demi-mesure de bois d'aigle seulement, contre deux pour la première. Les jarres *kelapang* étaient fréquemment données à la belle-famille comme prestations en retour de contre-prestations faibles. À partir des années 1980, après l'arrêt de sa commercialisation en amont, la jarre *kelapang* devint un modèle cher à la valeur d'échange importante, tandis que la jarre *wei* demeure encore aujourd'hui une jarre relativement commune et peu chère.

Autrefois, les familles recevaient régulièrement des jarres inconnues. Aujourd'hui encore, des jarres, souvent neuves, sont achetées. Comment les Punan appréhendent une jarre, ancienne ou nouvelle, dont ils n'ont jamais croisé le chemin ? Reprenons l'exemple

10. En Asie, et en Indonésie en particulier, les jarres décorent luxueusement les intérieurs des familles aisées. Certains commerçants revendent les jarres des Punan à d'autres groupes ethniques de la région qui les utilisent à leur tour pour payer leurs prestations.

11. CÉSARD 2009.

des jarres de la série *puok*. Aujourd'hui données comme chères, les jarres *puok* sont identifiées principalement par leurs anses et par leur profil bombé. La plupart des familles Punan reconnaissent communément deux modèles de taille différente, car connus en plusieurs exemplaires, mais ignorent le plus petit modèle présenté ici, qui, il y a peu, était détenu par une seule famille Punan. Soumise pour identification aux experts locaux, la nature de la petite jarre *puok*, comme sa valeur, pose problème. Les personnes interrogées comparent, puis opèrent par élimination pour lever leurs incertitudes. Ainsi, si sa petite taille (19 cm de hauteur) la rapproche d'emblée d'une jarre de type *bucih* (voir la fig. 1), jarre relativement commune et connue, d'autres caractères essentiels l'identifient à la famille *puok*, et donc bien à un type de jarre autrefois commercialisée.

Les individus les plus familiers des jarres ne s'accordent pourtant pas toujours. Peu de Punan ont, dans les faits, une connaissance précise des différents types de jarres, car tous ne les ont pas vues et peu en ont possédé suffisamment pour pouvoir les comparer. L'évaluation revient aux anciens et aux chefs de groupe, mais un individu expert peut voir dans une jarre un modèle différent selon la présence ou non, d'un, ou de plusieurs caractères, qu'il juge essentiel à l'identification. Une jarre de grande taille désignée comme *puok* par l'un fut ainsi identifiée par son motif central de lune comme une jarre *meruat* (genre *bulan*, littéralement lune) par un autre. Alors que le premier retient de la jarre sa forme générale (panse et col), le second considère le relief de lune comme la marque distinctive des jarres *bulan* et les anses et certains reliefs comme celles des jarres *puok*. Or, si la description est importante pour identifier le modèle et lui donner une valeur, l'essentiel pour les familles Punan réside moins dans le savoir à propos de la jarre que dans la jarre elle-même. L'intérêt des Punan pour les jarres, voire leur émotion, est à chercher davantage dans l'effet qu'elles produisent¹² que dans leur classification même par rapport à d'autres : pour les chefs de familles, ce qui compte, c'est de discuter à propos des jarres et de leur valeur, en particulier comme prestations matrimoniales, et de créer, à travers les échanges, des relations d'interdépendance entre familles.

DES JARRES COMME PRESTATIONS MATRIMONIALES

L'adoption d'un système de prestations matrimoniales par les Punan dépend étroitement de l'histoire du commerce des produits forestiers pour l'approvisionnement en biens (jarres, gongs, perles, tissus, etc.), et des relations des nomades avec les différents acteurs de ces échanges, les commerçants, mais aussi les agriculteurs Abai. Des facteurs endogènes et exogènes font que les liens entre les Punan et leurs voisins Abai se renforcent au gré des alliances commerciales et politiques. Peu à peu, plusieurs familles s'installent de manière plus ou moins permanente à proximité des Abai qui deviennent leur mentor dans le processus de sédentarisation¹³. Ce patronage positif et la participation intense des Punan au commerce bénéficient matériellement à ces petits groupes en voie de sédentarisation. Dans leur commerce avec l'aval, les Abai négocient directement avec les chefs de bande Punan les commandes en produits forestiers. Au retour des collecteurs, les Abai rémunèrent en marchandises le chef, lequel après en avoir conservé une partie importante, se charge de redistribuer les objets auprès des membres de son groupe. De même, certains succès militaires lors des guerres tribales font des Punan les plus vaillants,

12. BAZIN 2008.

13. CÉSARD 2009.

de grands hommes (*lakin*). À partir des années 1930, les deux groupes se marient entre eux, des hommes Abai épousent des femmes Punan – des filles de chefs – offrant à cette occasion une ou deux jarres, en prestations, à leur belle-famille Punan.

Alors que les anciens nomades de Bornéo, contrairement à leurs voisins agriculteurs, donnent (ou donnaient) peu ou pas de prestations dans leurs mariages¹⁴, les Punan les plus riches commencent progressivement à utiliser comme prestations matrimoniales les biens de valeur obtenus en échange de produits forestiers, et à remplacer leur compensation matrimoniale simple, et souvent facultative, par un système de prestations de type redistributif (désigné comme *purut*) fortement inspiré des Abai, mais aussi davantage adapté à leur nouvelle situation économique. Ces prestations matrimoniales sont pour la majorité des familles d'abord modestes. Par la suite, les chefs de groupes, en quête d'unions socialement avantageuses, augmentent entre eux le nombre de prestations (une trentaine de jarres dans les années 1960 pour les familles plus aisées), étendant dans la durée l'organisation du mariage pour laisser aux familles le temps de trouver les nombreuses prestations nécessaires, celles qui, comme les jarres, vont des parents du garçon aux parents de la fille, mais aussi les contre-prestations qui circulent des parents de la fille aux parents du garçon. Ces échanges de biens instaurent des relations de dettes qui se prolongent souvent sur plusieurs générations et mettent en relation un grand nombre de familles dans différents villages. Avant comme après l'union, les individus des deux groupes de parenté se rencontrent, seuls ou à plusieurs, pour négocier les prestations, en donner certaines ou en commander d'autres.

Les Punan de la rivière Tubu se distinguent aujourd'hui des autres groupes d'anciens nomades, mais aussi des groupes d'agriculteurs sédentaires voisins, par un système matrimonial particulièrement complexe dans ses échanges d'objets multiples et incessants. Les prestations des Punan Tubu marquent l'alliance, mais contrairement à celles données par les agriculteurs, les prestations des anciens nomades fonctionnent dans une logique de partage, c'est-à-dire de redistribution des objets et des services, auprès de familles apparentées socialement, mais aussi dépendantes économiquement. En effet, si les familles Punan achètent ou échangent des jarres contre d'autres biens, en particulier à travers le commerce des produits forestiers, elles obtiennent la plupart de leurs objets comme prestations d'autres alliances matrimoniales, les objets passant d'une famille à l'autre au gré des unions. Ainsi, à l'exception d'une poignée de familles détentrices de jarres « anciennes » et influencées par la culture de leurs voisins agriculteurs, la majorité des familles de la rivière Tubu ne distingue pas les objets des prestations de ceux hérités. Les objets de prestige, comme les jarres, circulent, et au décès du père se transmettent aux enfants pour servir dans les prestations de la génération suivante. Ces objets, les Punan les décrivent pour ce qu'ils font en vertu de ce qu'ils ont accompli précédemment. Quant à la jarre *puok*, elle a pris un chemin différent : son histoire, passée comme présente, parle désormais pour les autres.

14. Si une forme de prestation matrimoniale simple existe (ou existait) dans plusieurs groupes, cette dernière est souvent minime et s'apparente plutôt à une aide matérielle.

Bibliographie

- ADHYATMAN S. et RIDHO A. (1984), *Tempayan di Indonesia*, Jakarta, The Ceramic Society in Indonesia.
- BAZIN J. (2008), *Des clous dans la Joconde : L'anthropologie autrement*, Toulouse, Anarcharsis.
- CÉSARD N. (2007), « A Sociohistorical Transition : Trade in Forest Products and Bride Price among the Punan Tubu of eastern Kalimantan », *Anthropos*, 102 (2), p. 455-477.
- (2009), *Des objets en partage. Produits forestiers, prestations matrimoniales et transformations sociales chez les Punan Tubu, Kalimantan-Est, Indonésie*, Thèse de doctorat en Ethnologie, Paris, EHESS.
- CHAMBERT-LOIR H. et DUPOIZAT M. F. (2003), « Les jarres de Bornéo d'après un texte malais de 1839 », *Archipel*, 66, p. 113-160.
- HARRISSON B. (1986), *Pusaka. Heirloom Jars of Borneo*, Singapore, Oxford University Press, Oxford in Asia Studies in Ceramics.